

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

**OBJET :**Adoption du projet  
éducatif de Territoire  
(PEDT) 2025-2028

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2025-069****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un cadre contractuel et partenarial qui organise l'action éducative sur la commune. Construit pour plusieurs années, il vise à garantir à chaque enfant et à chaque jeune un parcours éducatif cohérent, de qualité et accessible à tous.

Ce nouveau PEDT 2025-2028, s'inscrit dans la continuité du premier projet communal (2022-2025) et bénéficie de l'expérience acquise au fil des trois dernières années. Il prend également appui sur les précédents dispositifs intercommunaux, qui avaient déjà permis de structurer une approche partagée de l'éducation sur le territoire.

Son élaboration a reposé sur une dynamique collective. Des comités de pilotage ont réuni une pluralité d'acteurs : représentants de l'État (SDJES, DSDEN), la CAF, les associations culturelles, sportives et sociales, le centre social, les enseignants, les parents d'élèves, les agents municipaux, des structures spécialisées comme le conservatoire d'espaces naturels, ainsi que les partenaires associatifs tels que le STAJ. Cette diversité d'acteurs reflète la volonté de placer l'éducation au croisement des champs scolaire, périscolaire, culturel, social, associatif et citoyen.

Le PEDT poursuit plusieurs finalités éducatives :

- **Assurer la continuité éducative** entre l'école, le temps périscolaire et extrascolaire, afin que l'enfant vive sa semaine de manière harmonieuse et équilibrée ;
- **Garantir l'égalité d'accès** à la culture, au sport, aux loisirs et aux nouvelles formes d'apprentissage, en tenant compte des besoins et réalités de chaque famille ;
- **Développer la citoyenneté et l'engagement** en encourageant la participation active des enfants et des jeunes à la vie collective, notamment à travers les Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes (CME/CMJ) ;
- **Renforcer la mixité et l'inclusion** en favorisant le vivre-ensemble et l'accueil de tous, y compris des enfants en situation de handicap ;
- **Valoriser l'environnement et le patrimoine local** comme supports éducatifs et culturels à part entière.

Au-delà de ces grands objectifs, le PEDT constitue un véritable **projet de société locale**. Il traduit une ambition forte : donner à chaque enfant et chaque jeune les moyens de s'épanouir, d'apprendre, de s'engager et de trouver sa place dans la collectivité. C'est aussi un outil de gouvernance partagée, qui renforce les coopérations entre institutions, associations, familles et élus, et qui donne toute sa cohérence aux actions éducatives du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (COSSE et MEHL)

**ADOpte** le Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2025-2028 tel qu'annexé à la présente délibération

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 03 octobre 2025

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

